



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cultes

Question écrite n° 30577

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la représentation des cultes lors d'un hommage national. En effet, lors de l'hommage du 21 août, à la mémoire des 10 jeunes parachutistes français tués lors d'une embuscade en Afghanistan, 2 cultes, catholiques et protestants, semblaient apparemment représentés sur l'autel. S'agissant d'un hommage national, représentant donc les principaux cultes de notre pays, n'aurait-il pas fallu qu'un rabbin et un imam soient aussi présents. Il lui demande donc quels sont les critères de choix pour ces religions représentées et non représentées.

Texte de la réponse

Présente au sein du ministère de la défense, l'aumônerie des armées assure le soutien religieux des personnels de la défense de toutes confessions qui le souhaitent dans les lieux où les armées et formations rattachées exercent leurs missions. Le rôle confié aux aumôniers militaires dépasse la seule pratique cultuelle pour s'élargir au soutien spirituel et moral. Lors d'un hommage national, ce soutien prend une dimension toute particulière. Le principe est la représentation de tous les cultes, tant dans la prise en charge des militaires décédés et l'accueil et l'accompagnement des familles que dans le cadre de la cérémonie nationale d'hommage. Pour la partie cultuelle de la cérémonie, le choix d'un culte particulier, d'une cérémonie oecuménique ou interreligieuse dépend notamment de la religion des personnes décédées et de la volonté des familles. L'ensemble des cultes est invité à être présent, quelle que soit la forme retenue. Lors de l'hommage national rendu le 21 août 2008 aux dix militaires tués en Afghanistan, une cérémonie religieuse a eu lieu en l'église Saint-Louis-des-Invalides. Cette cérémonie était oecuménique puisque les défunts étaient tous de religion chrétienne (neuf catholiques et un protestant). Un aumônier militaire israélite et deux aumôniers militaires musulmans étaient également présents aux Invalides pour cet hommage national.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30577

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 2008, page 7918

Réponse publiée le : 28 octobre 2008, page 9247